



**Union Départementale
des Syndicats du Cher**

8 Place Malus
18000 BOURGES
Tél 02 48 21 24 79
Cgt.ud.cher@wanadoo.fr
www.ud18.cgt.fr

Tous dans l'action le 5 Mars pour l'emploi

Non à l'accord de régression sociale du 11 janvier !

Aujourd'hui, dans tout le pays, des dizaines de milliers de salariés « ne lâchent rien ». Ils continuent de s'opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise pour empêcher les milliers de licenciements directs et indirects qu'elles entraînent.

Pas un jour, pas une heure sans que les salariés d'Arcelor Mittal, de Renault, de PSA, de Sanofi, de Virgin, de Candia, de Doux, de Pétroplus, de Good Year, d'Alcatel Lucent, de la Banque de France, de France Télévision, de Fralib, de Pilpa, et tant d'autres dans de plus petites entreprises ne fassent la une des journaux locaux et des journaux télévisés.

Les salariés résistent, parce qu'ils refusent de voir leur outil de travail détruit alors qu'aucun motif économique ne le justifie. Ils ne veulent pas, et ils ont raison, être les « dindons de la farce » des revirements stratégiques des grands groupes ou des brusques ruptures de contrats commerciaux par les donneurs d'ordres ! Ils ne veulent pas, et ils ont raison, avoir pour seule perspective, pour eux et leur famille, la précarité et l'inscription à Pôle emploi !

Ils refusent à juste titre d'être sacrifiés sur l'autel de la crise, alors que les grands groupes continuent d'engranger toujours plus de profits : l'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5 % de plus que l'année précédente. A cela, s'ajoutent 172 milliards d'euros d'aides diverses, que le gouvernement a encore complété au beau milieu des négociations sur l'emploi par un chèque « crédit d'impôt » de 20 milliards d'euros ! À l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales. Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

Les confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.

L'affaire est sérieuse.

Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possible par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

En fait, le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés des grandes entreprises qui peuvent encore résister visiblement, mais aussi ceux des petites et moyennes entreprises, menacés de ruptures conventionnelles ou de plans de « départs volontaires », de mener les combats qu'ils mènent pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise.

Tout cela pour gagner «en compétitivité», c'est à dire travailler plus avec des salaires gelés et avec moins de salariés.

Cet accord est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un «nouveau modèle économique et social», en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la

déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Dans le même temps, dans les négociations des caisses complémentaires ARRCO et AGIRC, le patronat, sous prétexte d'une situation financière dégradée des régimes et fort de son audience auprès du gouvernement, veut imposer une mesure sans aucune équivalence, qui consisterait en un gel des pensions pendant trois ans ou une sous-indexation (un point en dessous de l'inflation) pendant 5 ans.

Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 % en supposant une inflation de 2 % ce qui n'est pas le cas. Les retraites de base sont aussi la cible d'attaques du Medef. L'idée d'une baisse des pensions sur ce même principe et le rallongement de l'âge de départ accompagné d'une durée d'activité plus longue, est mise sur la table pour les négociations à venir.

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel ! Faisons leur savoir ! Faisons-nous entendre !

TOUS DANS L'ACTION LE 5 MARS !

RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS à

BOURGES	10 h 30	Place Séraucourt
VIERZON	10 h 30	Forum République
ST-AMAND	10 h 30	Place Carrée
ST-FLORENT	10 h 30	Place de la République
LA GUERCHE	10 h 30	Place du Général de Gaulle

✂

Bulletin d'adhésion



NOM : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

**Union départementale C.G.T. du Cher,
8, place Malus, 18.000 Bourges.**
Tél 02 48 21 24 79 - Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr

